

## BELLONE – Séminaire SACD - UNION DES ARTISTES

Pierre Dherte, 4/2/18 - Vice-Président de l'Union des Artistes

Tout d'abord je voudrais saluer notre collaboration entre la **SACD et l'Union des artistes**, collaboration complice, riche et solidaire, foisonnante d'idées, d'initiatives, de propositions concrètes, approchées en binôme bien souvent et depuis plusieurs années déjà.

Toujours pour mieux défendre les professions de nos membres qui faut-il le rappeler sont avant tout des **personnes**- des artistes interprètes, des auteurs au sens larges du terme - et pas nécessairement des **opérateurs** labellisés, subventionnés ou en attente de l'être.

Il y a trois ans, après un long travail de plusieurs mois, dans le cadre de **l'opération BLL**, plusieurs parmi nous ont participé à cette opération d'envergure. Dans notre synthèse, nous avons hiérarchisé certaines priorités et recommandations qui ont notamment guidé les objectifs prioritaires applicables à l'ensemble du secteur des arts de la scène ainsi qu'à la rédaction et l'adoption du nouveau **Décret** de janvier 2017.

Sur une centaine de recommandations de la Coupole Artistes au centre, approuvées par le secteur mais également validées par la ministre, nous en avons placé deux en tête de liste parmi dix priorités qui figuraient en guise de conclusion :

1. Mettre en place une concertation transversale pour revoir le **statut**, social, fiscal des travailleurs intermittents du secteur artistique, stimuler la création d'emploi artistique et reconsidérer le statut professionnel des artistes.
2. **Déterminer des quotas d'emploi artistique** selon les subventions, la nature des relations contractuelles et des budgets ; les inscrire dans les contrats-programmes et les conventions des opérateurs. Revoir les missions et les obligations des opérateurs subventionnés.

Nous savons que lors du **conclave budgétaire**, le gouvernement a décidé d'augmenter l'enveloppe dévolue aux arts de la scène de 12%, la faisant passer de 83 à **93 millions d'euros** et de placer, je cite la ministre Greoli: « *De placer ainsi la création et l'emploi artistique au coeur des critères d'attribution de subventions* »

Dans l'état actuel, il existe à nos yeux un manquement évident au regard des **paramètres précis et objectivables** appliqués aux critères d'analyse inscrits dans le Décret; ces derniers ne permettant pas dans les faits de placer en l'état l'emploi artistique au cœur même des critères d'attribution desdites subventions !

Là où on peut parler de **crise**, comme le disait le philosophe, écrivain et théoricien politique italien Gramsci dans sa définition même de la crise: « *c'est quand le vieux monde est en train de mourir, mais que le nouveau tarde tant à naître* ».

La bonne nouvelle pour les artistes, c'est que la vision ancienne de notre monde semble être à l'agonie et qu'elle n'est plus crédible. La mauvaise nouvelle, c'est que son agonie dure trop longtemps !

Notre façon d'appréhender l'artiste, l'emploi artistique au 21ème siècle ainsi que la notion de travail artistique ou encore d'intermittence semble aujourd'hui en panne.

D'un autre côté, le secteur culturel est une **économie florissante**: *la culture rapporte à l'état trois fois plus que l'agriculture. L'industrie culturelle représente 4,5 % dans le PIB européen et procure huit millions d'emplois. La culture contribue 7 fois plus au PIB que l'industrie automobile avec 57,8 milliards d'euros de valeur ajoutée par an, ce qui en fait le 3ème employeur de l'Union européenne, derrière la construction et l'Horeca. C'est ce que nous rappelait la ministre Milquet lors de l'ouverture de l'opération BLL.*

Mais ...

Au cours de plusieurs législatures écoulées, les artistes ont contribué à deux reprises à l'effort de crise.

D'une part en l'absence d'une augmentation périodique des moyens dévolus aux politiques culturelles, l'offre d'emploi inhérente à ce secteur a été réduite.

D'autre part, la révision ou les incertitudes et interprétations parfois abusives du statut de l'artiste a considérablement alourdi les modalités d'accès et de maintien au chômage des prestataires techniques et artistiques.

Les travailleurs du secteur culturel sont donc confinés dans une boucle par laquelle ils sont à la fois progressivement écartés du chômage tout en étant confrontés à une diminution progressive de l'offre d'emploi dans leur secteur.

Cette problématique requiert un traitement urgent et prioritaire.

Dans le cadre des politiques de relance, la question de la stabilisation de l'emploi dans le secteur artistique doit donc être placée au coeur du débat.

En ce sens, il nous paraît que toute forme de refinancement du secteur culturel doit être centrée sur la préoccupation de garantir que les aides publiques accordées à ce secteur produisent un effet structurant en matière d'emploi. Dans l'intention mais surtout dans les faits !

L'expérience démontre que le simple principe d'un « soutien à la création » ne permet pas de rencontrer cet objectif. (!)

C'est pour cette raison que nous portons notre objectif sur la valorisation de l'emploi artistique et non pas sur la notion plus vague de soutien à la création. Cette dernière incluant certainement le paramètre **emploi** mais également tout un autre pan de dépenses dont certaines se voient parfois être très éloignées des préoccupations premières des artistes en matière d'emploi !

Il convient donc, pour l'UAS et pour la SACD de préciser clairement cet **objectif** et d'appliquer d'urgence les indicateurs nécessaires à l'évaluation de l'impact des investissements publics en matière d'emploi artistique.

Cette demande est essentielle pour nous, aussi nous insistons pour qu'elle soit prise en considération, ce à plus forte raison qu'elle n'émerge que de façon très **anecdotique** des débats tels qu'ils sont posés pour l'instant.

Il faut imaginer **Sisyphé** heureux, disait Camus, affirmant que lorsque Sisyphé reconnaît la futilité de sa tâche et la certitude de son sort, il est libre de réaliser l'absurdité de sa situation et de parvenir ainsi à un état d'acceptation.

D'accord, oui mais ... Le moins qu'on puisse dire, c'est que le chemin du bonheur pour les artistes est long et bien trop fastidieux :

Deux décennies. Déjà ! Avec Frédéric, avec la SACD mais aussi avec tant d'autres dont certains se reconnaîtront certainement dans cette salle, depuis près de vingt ans, nous avons participé à :

1. à la fondation de la première **fédération** des professionnels des arts de la scène en 2001 —> aujourd'hui on a toujours pas trouvé le mode de fonctionnement idéal pour la futur maison des fédérations pourtant si nécessaire et souhaitée par le secteur;
2. Nous avons œuvré à l'écriture du **décret** des arts de la scène de 2003 —> nous avons œuvré à la ré-écriture du décret des arts de la scène en 2016, qui lui-même semble encore incomplet notamment par le trop peu de paramètres précis permettant d'espérer une réelle valorisation en terme d'emploi artistique;
3. Nous avons participé à la mise en place des premiers soubresauts des ORUA et des **instances d'avis** en 2007. —> Nous sommes actuellement consultés sur le renouvellement des instances d'avis de 2018 dont personne ne comprend vraiment le fondement ni le mode de fonctionnement à venir;
4. Nous avons participé de l'intérieur, avec assiduité, aux très longs et souvent fastidieux débats des **états généraux** de 2005. Et également à ceux un peu moins long mais parfois tout aussi lourds en charge de travail pour l'opération bouger les lignes de 2015; avec à chaque fois les si nombreuses recommandations et priorités dont certaines d'importance étaient déjà soulevées à l'époque et d'autres qui sont toujours en attente de peut-être un jour voir le jour dans un futur non précisé;
5. Nous avons demandé que soit réalisé un **cadastre de l'emploi**, notamment artistique dès 2006. Ce dossier patine encore, mille fois promis au moment des élections mais toujours oublié ensuite ! La ministre l'ayant d'ailleurs confirmé à demi-mots : « La première opération test devrait être tentée en 2018 pour laisser la place à une étude plus large en 2019 ». Ce n'est pas une bonne nouvelle, parce que tant que nous ne serons pas à même de définir l'emploi artistique et de le qualifier, il sera très difficile de vérifier que celui-ci est concrètement mieux soutenu;
6. On pourrait aussi ajouter l'urgence de créer un **cadastre des bâtiments**, salles et lieux des opérateurs subventionnés, ce qui réglerait certainement grand nombre de difficultés liées à la nature variable des frais structurels d'un opérateur à l'autre, sachant surtout que la part artistique correspond, en fait, à la part des

charges consacrées aux activités de l'opérateur à la différence des charges d'infrastructure et de fonctionnement ;

7. Sans ignorer évidemment l'urgente nécessité de clarifier enfin un **véritable statut** pour les artistes et les intermittents, statut crédible et digne de ce nom. Statut lui aussi attendu depuis plus ... de 18 ans ! Nous savons ce qu'il en est aujourd'hui !;
8. Nous étions très nombreux à signer un moratoire pour suspendre une directive de **l'Onem** datée du 19 décembre 2011. Cette dernière réitère pour le coup à l'identique avec des interprétations abusives dans une autre directive de 2017 et ce, au nez et à la barbe d'un ministre du travail semblant découvrir tout cela avec un naïf étonnement ;
9. Nous souhaitons une harmonisation des **nomenclatures** et classification de fonctions, notamment artistiques depuis au moins 10 ans. Il en existe à l'heure actuelle au moins 5 dont aucune ne s'accorde avec l'autre (Commission paritaire du spectacle, Onem, Actiris, Forem, SmartBe, ...);
10. Quant à notre recommandation phare, celle qui consiste à déterminer **des quotas d'emploi artistique selon les subventions**, si on lit la ministre, elle précise que : «ces taux et volumes, tout comme les autres obligations chiffrées des contrats-programmes, correspondent à ceux identifiés dans les dossiers de demande de soutien des opérateurs. Ils ne feront pas l'objet d'une négociation puisqu'il s'agit des critères qui ont été analysés par les instances d'avis et qui ont servi de base à la prise de décision »

C'est un peu le serpent qui se mord la queue car si on prend connaissance des critères d'évaluation du Décret sur lesquels les instances d'avis (CAPT et CAD notamment) ont effectivement à motiver leurs décisions sur l'opportunité **d'octroyer**, de **renouveler** ou encore **d'évaluer** les contrats programme et le montant de ceux-ci, on s'aperçoit que ces critères sont en l'état bien trop flous pour valoriser dans les faits l'emploi artistique et son éventuel accroissement !

Ces critères sont (articles Décret : 63, 65, 67, 68):

- *« l'attention portée aux artistes de la CF »*
- *" l'éventuelle plus-value du soutien en matière d'emploi artistique*
- *"le volume d'emploi, notamment artistique, généré par le projet" ...*

Vous comprenez qu'on a du pain sur la planche pour éviter l'aléatoire du « cas » par « cas » !

Jusqu'où et jusqu'à quand l'artiste-Sisyphé poussera t-il sa pierre retombant inévitablement à son point de départ ? Jusqu'à quand passera t-il une si grande partie de son temps à faire finalement un travail de juriste ou d'expert bénévole comptable, afin de pallier à tous ces manquements, tâches qui l'empêchent par ailleurs d'exercer pleinement son métier ou simplement laisser court à d'autres préoccupations disons plus artistiques ?

En tout état de cause, pour l'Union, bouger véritablement lignes de l'emploi artistique appelle aujourd'hui à poser de véritables **obligations** et non pas seulement de bonnes intentions, aussi légitimes soient-elles. Et nous n'aurons probablement plus la patience d'attendre d'éventuels prochains états généraux de la culture pour recommencer tout cela ... en 2028 ?!

Non, nous ne souhaitons plus refaire le monde à chaque fois, nous demander si on est artiste ou si on ne l'est pas, comment on se définit ou pas, poser et re-poser sans cesse les mêmes sempiternelles recommandations. Nous ne nous fions plus non plus à la seule bonne volonté ni aux bonnes intentions de chacun, au cas par cas.

C'est probablement ça l'ancien monde dont parlait Gramsci.

Entre "rendre la place aux artistes" (EGC, 2005) et "remettre au centre" ( BLL 2015), dix ans ont passé. la seule certitude que personne ne pourra nier, c'est qu'en 2005 on ignorait jusqu'à l'emplacement même à nous rendre; alors qu'en 2015 on le situe géographiquement : au centre ! Bravo. Quel chemin parcouru !

Par ailleurs, si nous nous réunissons aujourd'hui, si nous avons récolté plus de 4000 signatures à notre manifeste, si nous avons appelé à manifester l'année dernière, si les étudiants et d'autres associations se mobilisent encore aujourd'hui, ici et là, force est de constater que la place de l'artiste, et bien elle est malheureusement toujours en périphérie !

Ensemble, cet après-midi, nous allons essayer de voir comment et par quels **leviers** très concrets on pourra enfin quitter les **faux fuyants**. Aucune des mesures proposées ne visent à fonctionnariser les artistes. Toutes cherchent à mieux valoriser leur travail.

**« Je me demande ce que le passé nous réserve »** écrivait **Françoise Sagan** dans **Les faux-fuyants**.

Nous avons probablement les outils pour disposer d'un avenir meilleur, dans un futur très proche !

Alors, encore une fois : au **travail** !

Pierre Dherte,

04/02/2018